



LIGUE DE PICKLEBALL RÉCRÉATIF 50+ 2018



FADOQ région Saguenay–Lac-Saint-Jean–Ungava

FORMULAIRE D'INSCRIPTION pour DOLBEAU

1. Information sur le client :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Numéro de membre FADOQ : _____

2. Description :

Date de début du contrat : 10 octobre 2018

Date de fin du contrat : 19 décembre 2018

Lieu : Juvénat de Dolbeau 200 rue Wallberg Dolbeau G8L 6A5

Choix de plage(s) horaire(s) AUTOMNE 2018

Lundi	Juvénat de Dolbeau	13 h à 15 h	<input type="checkbox"/>
Mercredi	Juvénat de Dolbeau	13 h à 15 h	<input type="checkbox"/>

Coût de la session (TPS et TVQ incluses):

Option A : Une fois par semaine 60 \$

Option B : Deux fois par semaine 110 \$

Total à payer : _____ \$

En échange du paiement total de l'inscription et après la signature du présent contrat, la FADOQ, région Saguenay–Lac-Saint-Jean–Ungava s'engage à offrir au client de participer aux activités de la Ligue de pickleball récréatif 50+ tel que décrit dans le présent contrat et à payer les frais d'adhésion annuelle à la Fédération québécoise de pickleball.

3. Modalité de paiement :

Je, _____, m'engage à payer à la FADOQ, région Saguenay–Lac-Saint-Jean–
(Signature du client)
Ungava, la somme totale de : _____ \$

Mode de paiement :

Visa _____ MasterCard _____ Chèque _____ Comptant _____

Carte de crédit : _____ / _____ / _____ Date d'expiration : _____ / _____

Paiement reçu : oui _____ non _____ Date : _____ (réservé à l'administration)

4. Règlements du contrat :

- 4.1 Le client doit être membre en règle de la FADOQ, région Saguenay–Lac-Saint-Jean–Ungava ;
- 4.2 La FADOQ, région Saguenay–Lac-Saint-Jean–Ungava se réserve le droit d'annuler le présent contrat dans le cas où le client enfreint un des règlements de la Ligue de pickleball récréatif 50+ ;
- 4.3 Le client reconnaît qu'il est le seul responsable de son état de santé et des risques associés à un effort physique et il libère la FADOQ, région Saguenay–Lac-Saint-Jean–Ungava, ses représentants, bénévoles et employés de toute responsabilité concernant quelque réclamation que ce soit, ou qui pourrait survenir lors de sa participation aux activités de la Ligue de pickleball récréatif 50+ ;
- 4.4 Il est important de respecter vos limites et vos capacités lors de la pratique d'activités. De plus, il est fortement recommandé de consulter un médecin avant d'entreprendre une activité physique d'intensité élevée ;
- 4.5 Le client reconnaît qu'il est le seul responsable de ses effets personnels ;
- 4.6 Le présent contrat ne peut être cédé, transféré ou revendu de quelque façon que ce soit ;
- 4.7 Dans le cas où le client ne peut se présenter aux plages horaires de jeu qu'il a réservées, il sera possible de reprendre ce temps de jeu dans une autre plage horaire à condition qu'il y ait de la place. Il doit se présenter à l'heure de remplacement choisie tout en étant conscient qu'il se peut qu'il ne puisse pas jouer si les terrains sont complets ;
- 4.8 Aucun temps de jeu manqué ne sera remboursé ou crédité si le client est absent et la Ligue de pickleball récréatif 50+ ne peut garantir la reprise de votre temps de jeu manqué ;
- 4.9 Le client accepte, le cas échéant, que sa photo soit prise et/ou utilisée exclusivement pour les éléments promotionnels et publicitaires de la FADOQ, région Saguenay–Lac-Saint-Jean–Ungava.

5. Signature du contrat

Signé à : _____ le (date) : _____

Je, _____, ai pris connaissance et accepte les règlements
(nom du client)
contenus dans le présent contrat.

Client : _____
(signature du client)

FADOQ, région Saguenay–Lac-Saint-Jean–Ungava : _____
(signature du l'employé(e) de la FADOQ)

6. Résiliation du contrat

Après le délai prévu par la Loi de la protection du consommateur, le consommateur renonce à son droit de résiliation. Il ne peut mettre fin à l'abonnement lorsque ce délai est dépassé, sauf en cas de force majeure. Dans ce dernier cas, il devra avertir la FADOQ, région Saguenay–Lac-Saint-Jean–Ungava afin de prendre les arrangements nécessaires.

MENTION EXIGÉE PAR LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Le consommateur peut résilier le présent contrat sans frais ni pénalité avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant. Si le commerçant a commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur peut résilier le présent contrat dans un délai de 1/10 de la durée prévue au présent contrat en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant. Ce délai a comme point de départ le moment où le commerçant commence à exécuter son obligation principale. Dans ce cas, le commerçant ne peut exiger au plus, du consommateur, que le paiement 1/10 du prix total prévu au contrat. Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis. Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il doit. Le consommateur aura avantage à consulter les articles 197 à 214 de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c.P-40.1) et au besoin, communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

7. Formule de résiliation (Lire la mention ci-dessus)

À: FADOQ, région Saguenay–Lac-Saint-Jean–Ungava
414, rue Collard Ouest, Alma (Québec) G8B 1N2

Date : _____

En vertu de l'article 204 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie le contrat

Conclu le : _____
(Date de la conclusion du contrat)

À _____
(Lieu de conclusion du contrat)

Nom : _____
(Client)

Signature : _____
(Client)

(Adresse complète du client)

Reçu le: _____
(Date)

Par : _____
(Nom complet de l'employé)